



Assemblée communale no 11 de la commune de Bas-Intyamou

**du 2 décembre 2025 de 20.00 h. à 22.25 h.
à la salle Bourgo – Route de l'Intyamou 36 à Enney**

Présidence :	Monsieur Olivier Pharisa, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 21 novembre 2025 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou no 148 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	1284
Citoyens présents :	39 citoyens actifs
Scrutateurs :	MM. Alexandre Ecoffey et Laurent Caille
Preneur du PV :	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 11^{ème} assemblée de législature ; il précise que Mme Erika Dupont et M. Dominique Dupont, personnel communal, M. Eric Meier Forestier à l'unité de triage et Mme Catherine Beaud de la fiduciaire BDO, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il soulève encore la présence de M. Philippe Huwiler, journaliste à La Gruyère.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

PROVISOIRE

Il encourage à bien lever la main lors des votes et demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic informe l'assemblée que le point 5 relatif au règlement sur l'accueil extrascolaire est retiré du tractanda. En effet, les règlements doivent être soumis au Canton pour préavis et les remarques sont parvenues tardivement à la commune ; des modifications importantes étaient nécessaires. Aussi, le point ne sera pas soumis ce soir et le projet de règlement sera porté à une prochaine assemblée. Il donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée :

Tractanda :

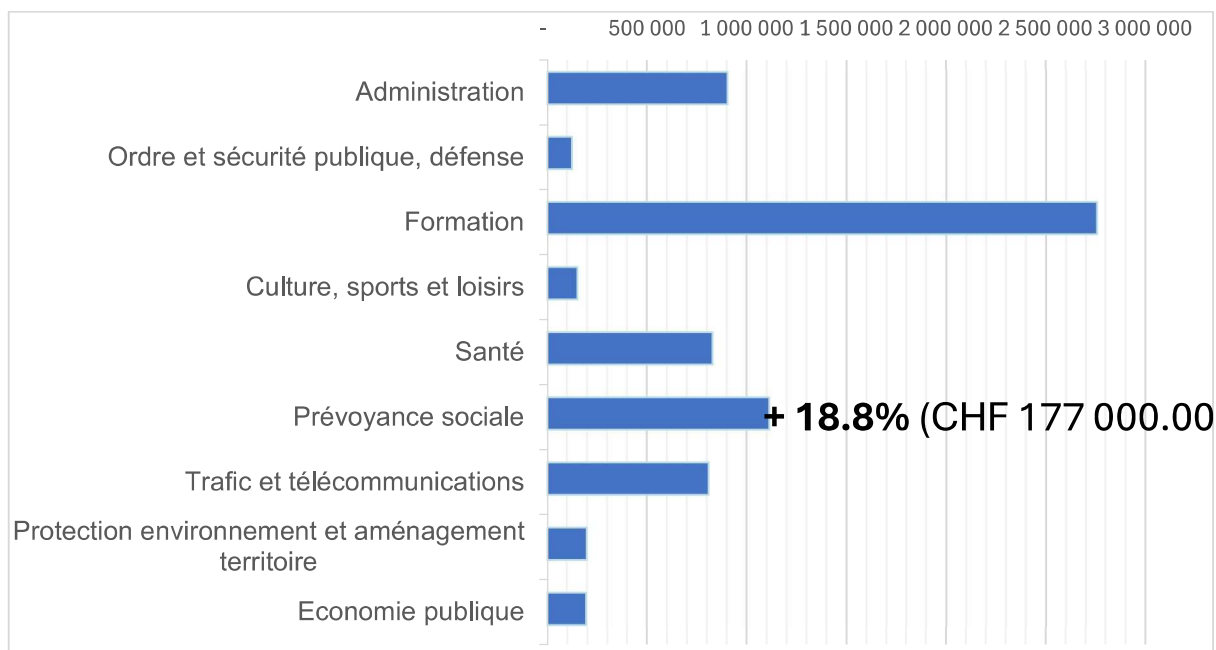
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2026 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de résultats
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Liaison piétonne Afflon – ch. des Charrières Enney (01/26)
 - 2.2.2 Entretien routiers (02/26)
 - 2.2.3 Etude pour deux arrêts de bus (03/26)
 - 2.2.4 Adduction d'eau – Maillage des Charrières – Enney (04/26)
 - 2.2.5 Etude pour l'agrandissement de l'accueil extrascolaire (05/26)
 - 2.2.6 Rénovation des appartements ancienne école Villars-sous-Mont (06/26)
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de résultats et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2026 – 2030 et rapport de la Commission financière
4. Statuts de la corporation forestière « Les Merlas »
5. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) – Retiré
6. Règlement général de police
7. Statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois – modifications
8. Divers

2. Budget 2026

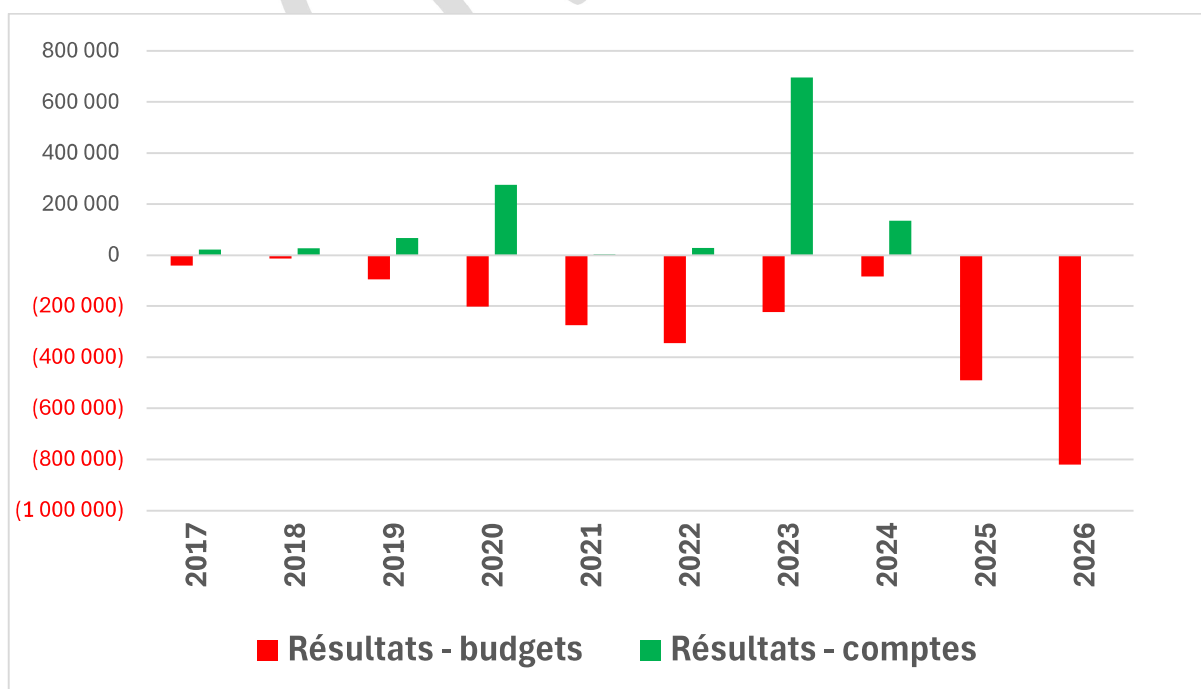
a) de fonctionnement

M. Cédric Cuttelod donne connaissance du résumé du budget de fonctionnement qui prévoit une perte de CHF 820'159.00.

Compte de résultats par fonctions	Budget 2026	
	Charges	Revenus
0 Administration	1'049'293.00	142'470.00
1 Ordre et sécurité publique, défense	244'375.00	117'650.00
2 Formation	3'363'668.00	605'595.00
3 Culture, sports et loisirs	157'945.00	4'175.00
4 Santé	836'580.00	5'500.00
5 Prévoyance sociale	1'116'656.00	1'600.00
6 Trafic et télécommunications	895'046.00	83'330.00
7 Protection environnement et aménagement territoire	1'319'302.00	1'119'025.00
8 Economie publique	329'879.00	131'895.00
9 Finances et impôts	279'525.00	6'560'870.00
TOTALISATION	9'592'269.00	8'772'110.00
Résultat / Excédent de charges		820'159.00

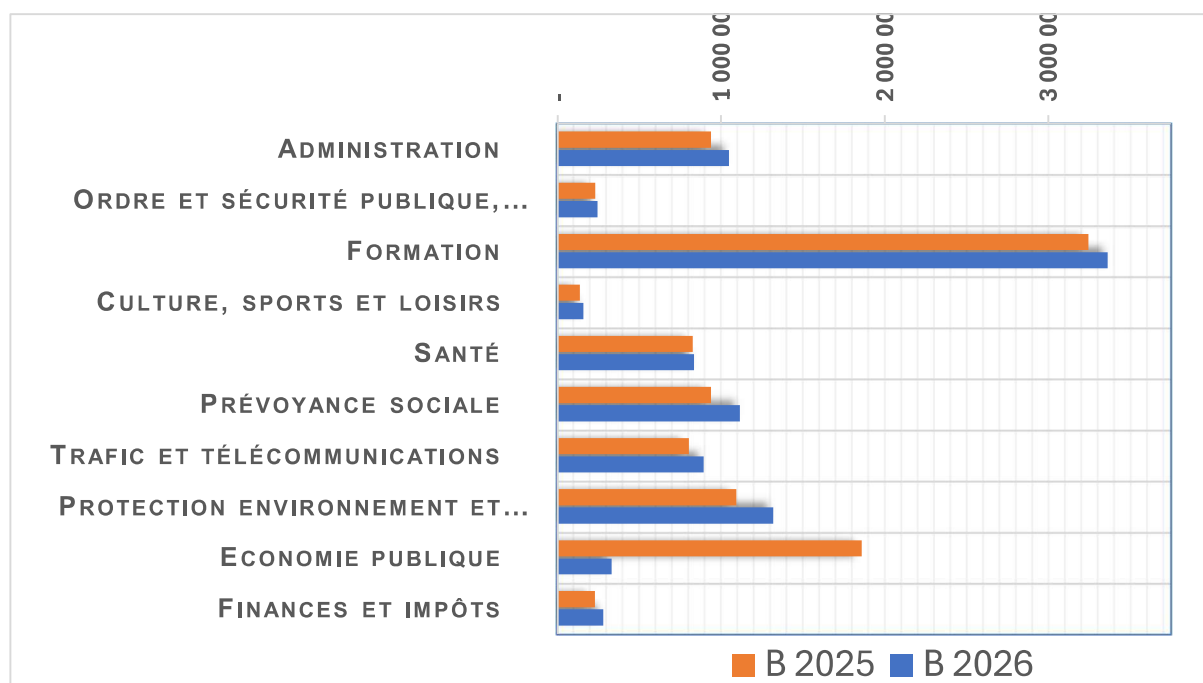
Répartition des charges nettes par dicastère

Le graphique montre la répartition des charges par dicastère, après déduction des produits. Les charges nettes du dicastère de la formation (écoles) progressent de +3% par rapport à 2025.

Evolution des résultats budgets-comptes

Le graphique indique l'évolution des résultats annuels 2017 à 2026 (budget et compte). Le résultat 2023 est exceptionnel notamment en raison des différentes réévaluations au bilan.

Répartition des charges du budget 2026

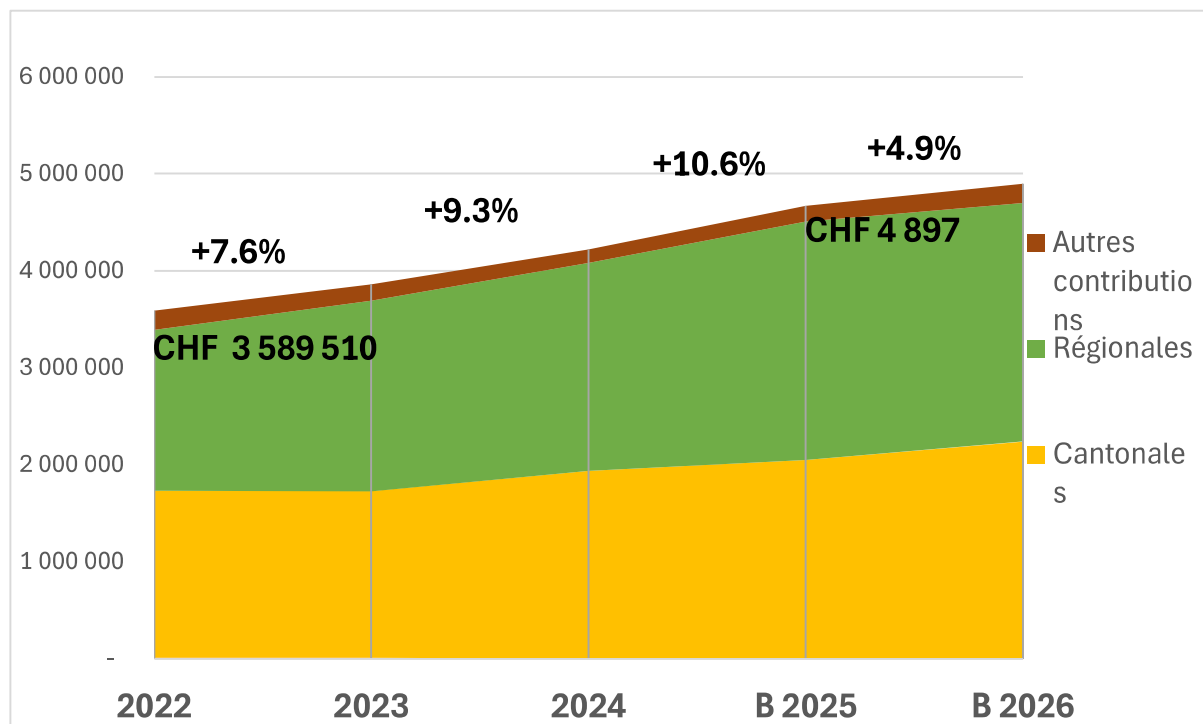


Evolution des charges liées

	Budget 2025	Budget 2026	Augmentations budget 2025		Comptes 2024	Augmentations aux comptes 2024	
Cantoniales	2'048'694	2'238'845	190'150.85	+9.3%	1'937'049.65	301'795.35	+15.6%
Régionales	2'457'885	2'460'660	2'775.44	+0.1%	2'143'782.08	316'877.92	+14.8%
Autres contributions	162'739	197'745	35'006.00	+21.5%	140'109.45	57'635.55	+41.1%
Totaux	4'669'318	4'897'250	227'932.29	+4.9%	4'220'941.18	676'308.82	+16.0%

Les charges liées sont des charges cantonales et régionales définies par les comités concernés. Une fois les budgets approuvés, ils sont transmis aux communes. Ces chiffres sont définitifs.

Les charges liées présentent à elles seules une augmentation de plus de CHF 227'930.00 par rapport au budget 2025 / + 4.9%. En regard des comptes 2024, nous constatons une progression de + 16 % pour CHF 676'310.00.



0. Administration

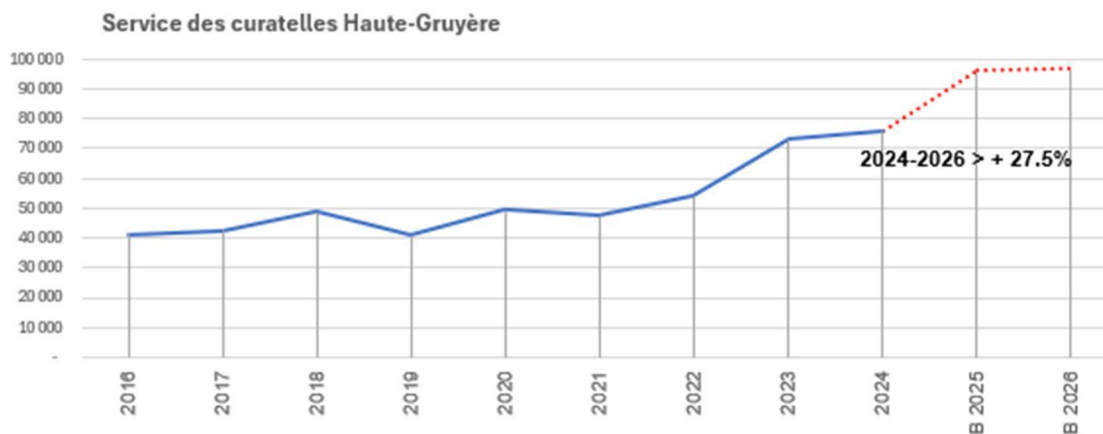
Les charges nettes de ce poste progressent de + CHF 102'270.00. Ces augmentations sont répertoriées ainsi :

Chapitre des élections et votations + CHF 20'000.00, sous les frais d'informatique (+ 10'500.00) et sous l'administration des finances suite à l'augmentation des EPT + 0.30.

A souligner qu'une partie des charges salariales de l'administration des finances est refacturée (en revenus) pour la gestion des Merlas.

1. Ordre et sécurité publique, défense

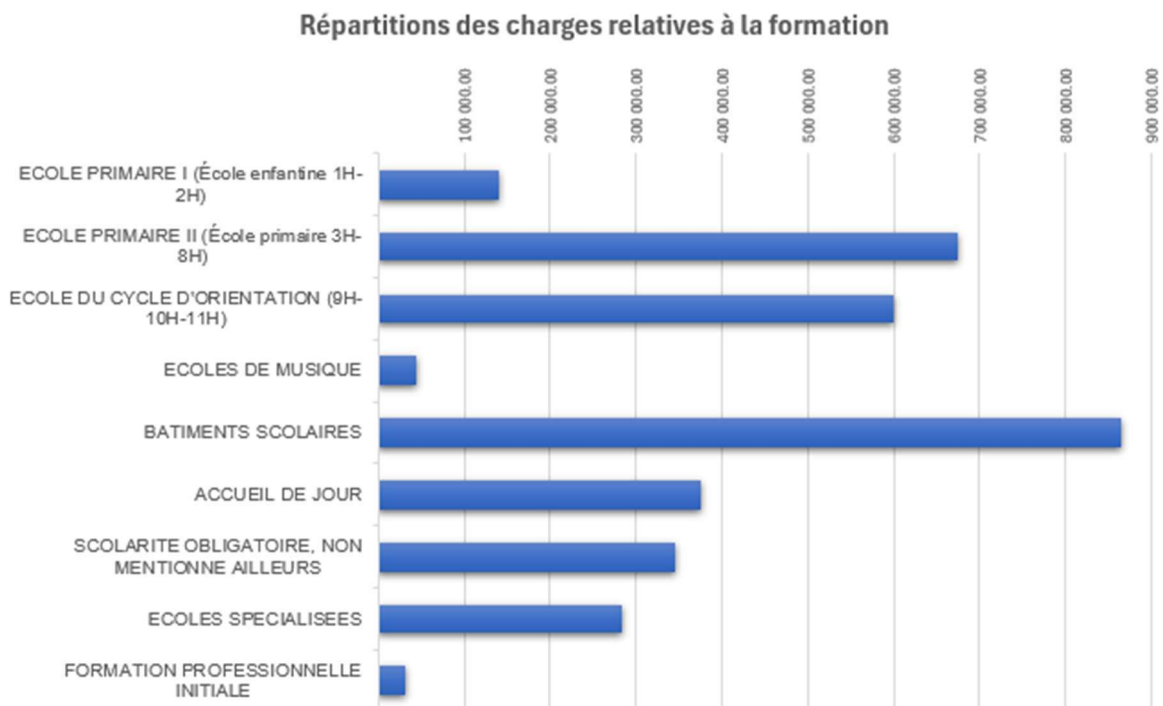
Ordre et sécurité publique, défense		
140	Questions juridiques	143 570.-
1400.3612.00	Service des curatelles Haute-Gruyère	96 850.-
150	Service du feu	94 120.-
162	Défense civile	6 685.-



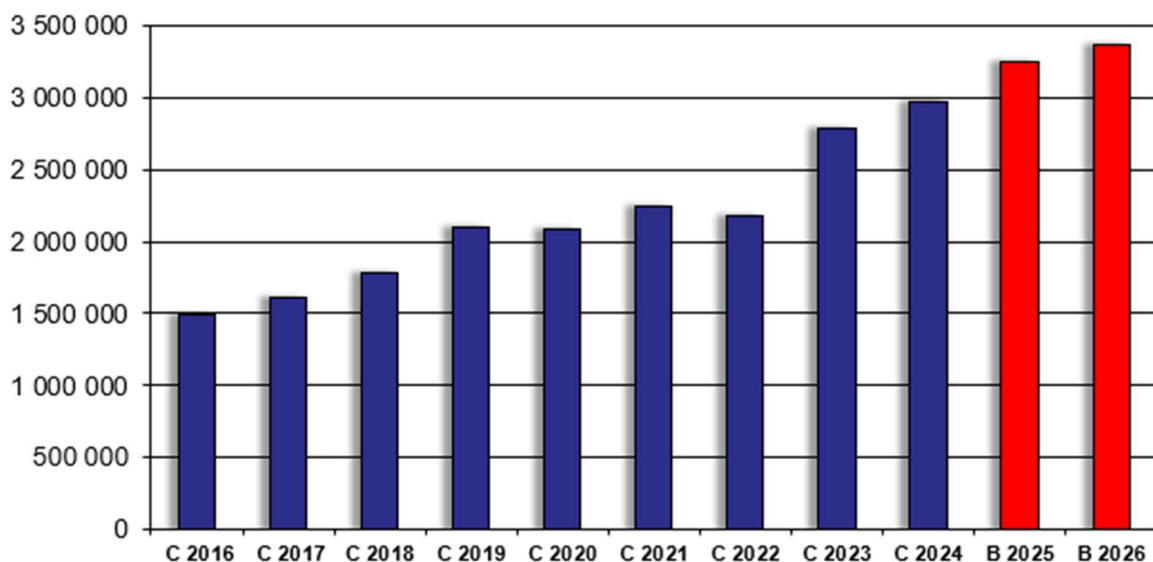
Le montant des charges retenues au budget 2026 pour ce poste est de CHF 244'375.00, soit plus de CHF 13'290.00 de plus qu'en 2025, soit 5.8 %.

Les dépenses sont répertoriées sur les 3 chapitres ci-dessus détaillés, avec un montant concernant le service des curatelles Haute-Gruyère pour CHF 96'850.00, soit une augmentation de 0.9 % par rapport au budget 2025, mais de plus de 27.5 % en regard des comptes 2024.

2. Enseignement et formation



2. Enseignement et formation – évolution



+ CHF 116 675.- (+3.6%) par rapport au budget 2025
 + CHF 385 110.- (+12.9%) par rapport aux comptes 2024

Désignation	Budget 2026 Charges		Ecarts à Budget 2025	Ecarts à Comptes 2024
2 FORMATION	3'363'668.00		+116'675.53	+385'109.96
2110 Ecole primaire I (enfantines 1H-2H)	139'925	●	-4'103	● +4'735
2120 Ecole primaire II (3H-8H)	674'285	●	+16'259	● +78'573
2130 Ecole du cycle d'orientation	599'995	●	+22'423	● +81'813
2170 Bâtiment scolaire Estavannens	865'630	●	+77'623	● +126'881
2180 Accueil extrascolaire communal	78'225	●	-4'201	● +8'371
2186 Accueil extrascolaire intercommunal	298'340	●	+27'531	● +44'350
2190 Direction et administration des écoles	54'305	●	-46'576	● +9'573
2193 Manifestations scolaires	1'000	●		● +230
2195 Transports scolaires	280'412	●	+1'389	● +28'530
2200 Ecoles spécialisées	283'781	●	+18'714	● +31'258
2300 Formation professionnelle initiale	32'210	●	+7'210	● +6'116

Les augmentations des charges relatives à l'enseignement et la formation sont principalement :

- Ecole primaire II - La participation aux dépenses cantonales (charges liées) pour + CHF 8'250.00 et la logopédie, psychologie et psychomotricité pour CHF 9'130.00.
- Ecole du Cycle d'orientation : + CHF 22'423.00 (participation aux charges du CO de la Gruyère (+ 4%))
- Bâtiment scolaire Estavannens : + CHF 77'623.00 concernent principalement les intérêts des dettes et amortissements ainsi que les frais de locations des locaux
- L'Accueil extrascolaire intercommunal : CHF + 27'531.00 de charges (plus de repas, d'élèves et de locations) – notons que les recettes de l'AES augmentent dans la même proportion !
- Direction des écoles : les charges d'informatique envisagées en 2025 ne sont plus d'actualité en 2026 (- CHF 51'375.00)
- Ecoles spécialisées : + 18'714.00 (charges liées cantonales)

3. Culture, sport et loisirs

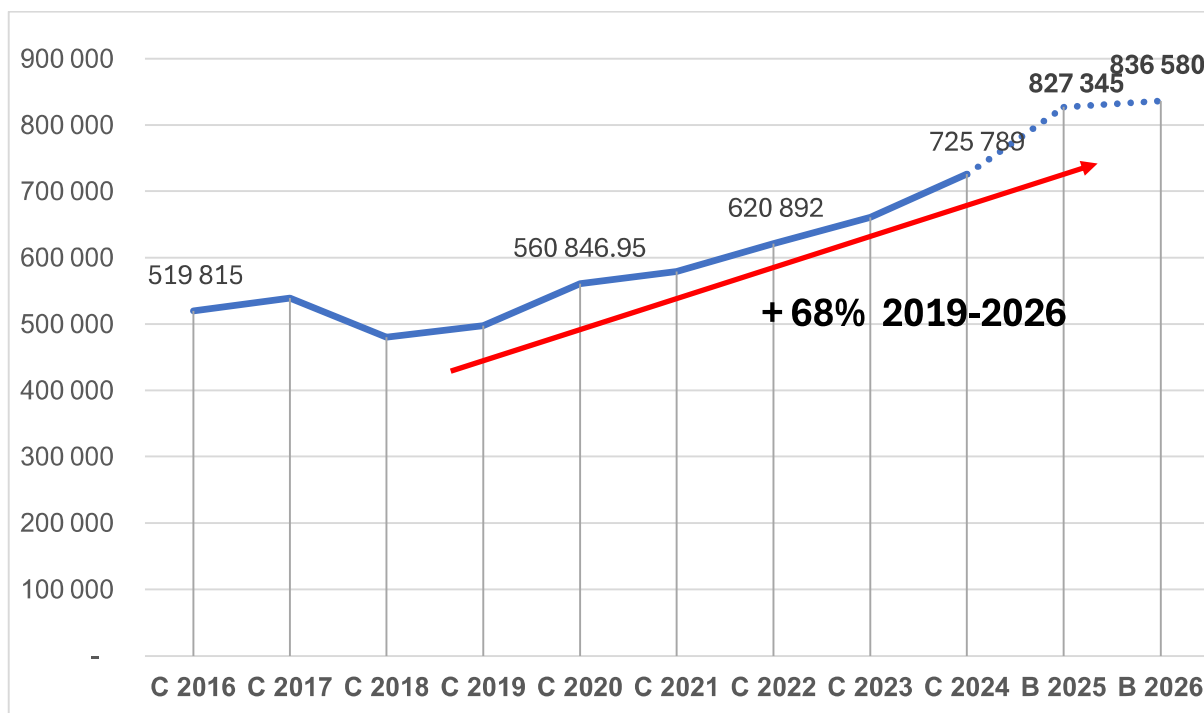
Désignation	Budget 2026 Charges	Ecart à Budget 2025	Ecart à Comptes 2024
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	157'945.00	● +21'908	● +44'120
3290 Culture, non mentionné ailleurs			
3290.3636.00 Manifestations culturelles diverses	16'500.00	● +15'000	● +14'740
3410 Sport			
3410.3134.00 Primes d'assurances de choses	150.00	● +13	● -6
3410.3612.00 Participation à la régionalisation des sports (AISG)	41'810.00	● +14'877	● +17'408
3410.3632.00 FC Haute-Gruyère participation aux frais d'entretien	8'515.00	● -13'355	● +253
3420 Loisirs (parcs publics, places de jeux, etc)	54'025.00	● +3'122	● +4'969

Les charges envisagées pour 2026 pour la culture, le sport et les loisirs sont en progression de CHF 21'910.00 par rapport à 2025 :

Les dépenses pour les manifestations culturelles diverses s'élèvent à CHF 16'500.00, soit une hausse de CHF 15'000.00 par rapport à 2025 (soutien communal - participation au stand du comptoir - Intyamon hôte d'honneur)

La participation à la régionalisation des Sports (AISG) augmente de CHF 14'877.00

4. Santé – évolution des charges



Ce dicastère de la santé est en majorité constitué de charges liées. Celles-ci sont en hausse chaque année. La progression de ces dépenses atteint + 68 % entre 2019 et 2026.

4.Santé – répartition des charges 2026

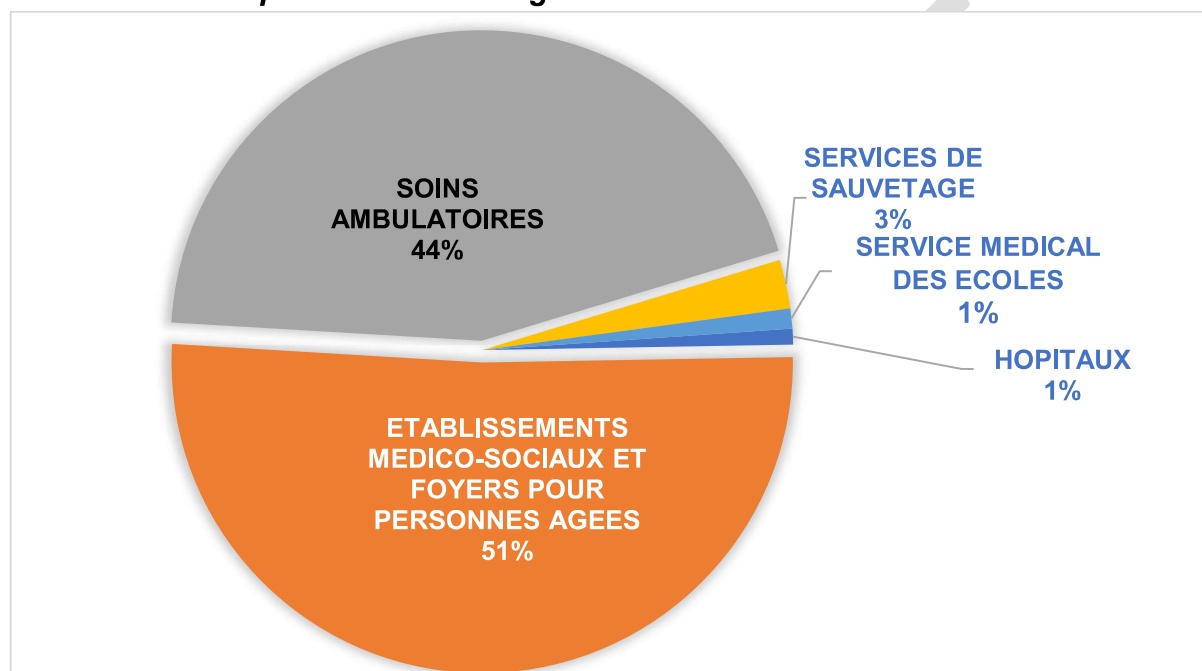
Compte	Désignation	Budget 2026 Charges	Ecart à B 2025		Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges
			CHF	%		
4	SANTE	836'580	+9'235	1.1%	827'345	725'789
4110	Hôpitaux	6'900			6'964	7'574
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	6'900	-64	-0.9%	6'964	7'574
4120	EMS et foyers pour personnes âgées	428'630	-22'256	-4.9%	450'886	403'374
4120.3612.00	Participation aux homes médicalisés régionaux	111'140	-8'927	-7.4%	120'067	99'234
4120.3631.00	Subventionnement frais accompagnement en EMS	317'490	-13'329	-4.0%	330'819	301'040
4210	Soins ambulatoires	371'105	+30'319	8.9%	340'786	283'430
4210.3612.00	RSSG - soins à domicile et aide familiale	233'330	+16'464	7.6%	216'866	191'836
4210.3612.01	RSSG - frais de gestion	18'155	+2'339	14.8%	15'816	13'479
4210.3612.02	RSSG - indemnités forfaitaires	113'090	+11'435	11.2%	101'655	72'043
4210.3612.03	RSSG - puériculture	8'530	+81	1.3%	8'449	8'072
4220	Services de sauvetage	21'245	-1'464	-6.4%	22'709	24'102
4220.3612.00	Secours sud Fribourgeois, ambulances	20'015	-1'676	-7.7%	21'691	23'029
4220.3612.01	RSSG - concept sanitaire fribourgeois	1'030	+12	1.2%	1'018	959

Nous pouvons relever que les prévisions sont en baisse pour les participations aux EMS et foyers pour personnes âgées, soit CHF -22'256.00, et pour les services de sauvetage CHF – 1'464.00.

Les prévisions sont cependant en progression de + 8.9 % entre 2025 et 2026 sur les soins ambulatoires (Réseau Santé de la Gruyère).

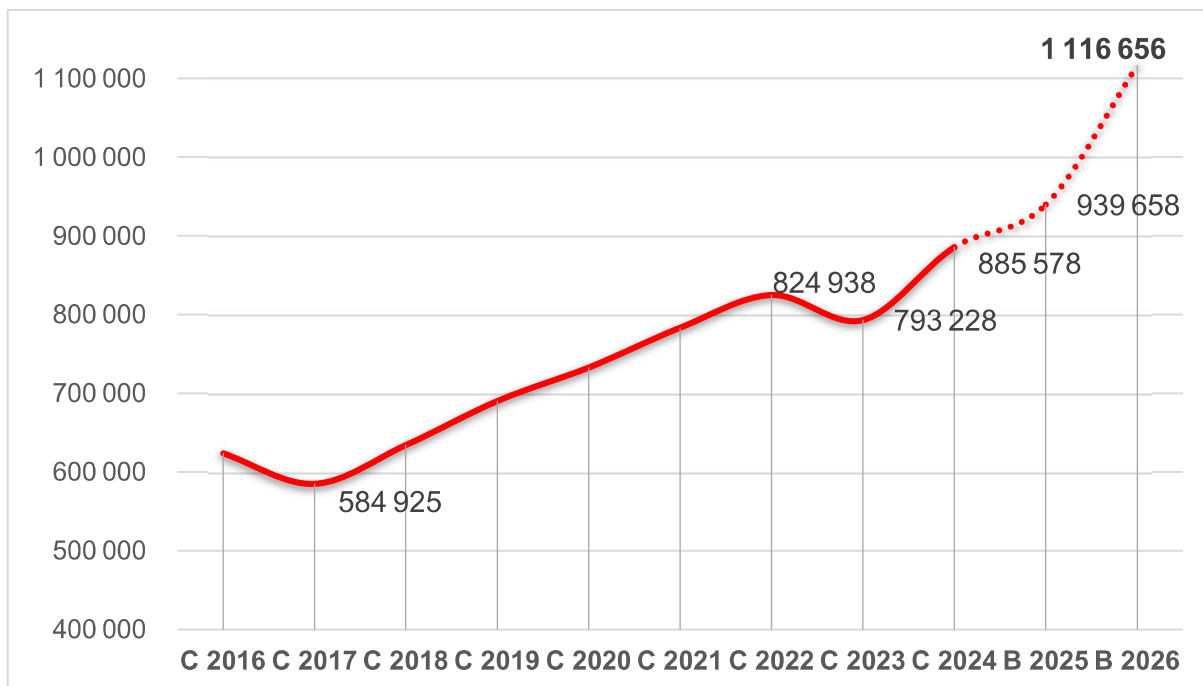
Toutes les charges principales sont en augmentation par rapport aux comptes 2024 (CHF + 110'000.00, soit 15%).

Santé – répartition des charges 2026



La répartition des charges prévues pour 2026 est présentée sur le graphique. Comme déjà précisé, le total des charges s'élève à CHF 836'580.00, soit plus de CHF 110'800.00 par rapport à 2024, ce qui représente 15.3 %.

5. Affaires sociales – évolution



L'évolution des charges annuelles de ce poste est détaillée sur le graphique ; ces dépenses sont en constante augmentation.

Affaires sociales – répartitions

		B 2026	Ecart B25-B26		B 2025
5	PREVOYANCE SOCIALE	1'116'656	+176'998	18.8%	939'658
5220.3631.00	Participation <u>cnas</u> à financement <u>prest.complém.</u> AI	60'155	+60'155		-
5230.3631.00	Institutions pour personnes handicapées ou inadaptées	511'090	+13'308	2.7%	497'782
5320.3631.00	Participation <u>cnas</u> à financement <u>prest.complém.</u> AVS	83'410	+83'410		-
5330	Prestations aux retraités	18'300	+8'200		10'100
5410.3631.00	Financement AF pour personnes sans activité lucrative	10'405	+334	3.3%	10'071
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	-	-11'190		11'190
5451.3638.01	Subventions aux mamans de jour	12'000	+2'000	20.0%	10'000
5451.3638.02	Subvention aux écoles maternelles	4'810	+456	10.5%	4'354
5590.3631.00	Contribution au fonds cantonal de l'emploi	31'785	+335	1.1%	31'450
5720.3811.01	<u>LASoc</u> - services sociaux	9'176	+5'210	131.3%	3'966
5720.3812.00	RSSG - service social régional, aide matérielle et MIS	273'925	+15'173	5.9%	258'752
5721	Aide matérielle à bien plaie	9'500	+1'100	13.1%	8'400

Ce dicastère comprend en grande partie des charges liées.

Le total général des charges 2026 a augmenté de 18.8 % par rapport aux prévisions 2025. Il faut relever la nouvelle répartition du financement des prestations complémentaires à l'AVS/AI, 75 % pour le canton et 25 % pour les communes. Pour Bas-Intyamon, cela représente plus de CHF 140'000.00.

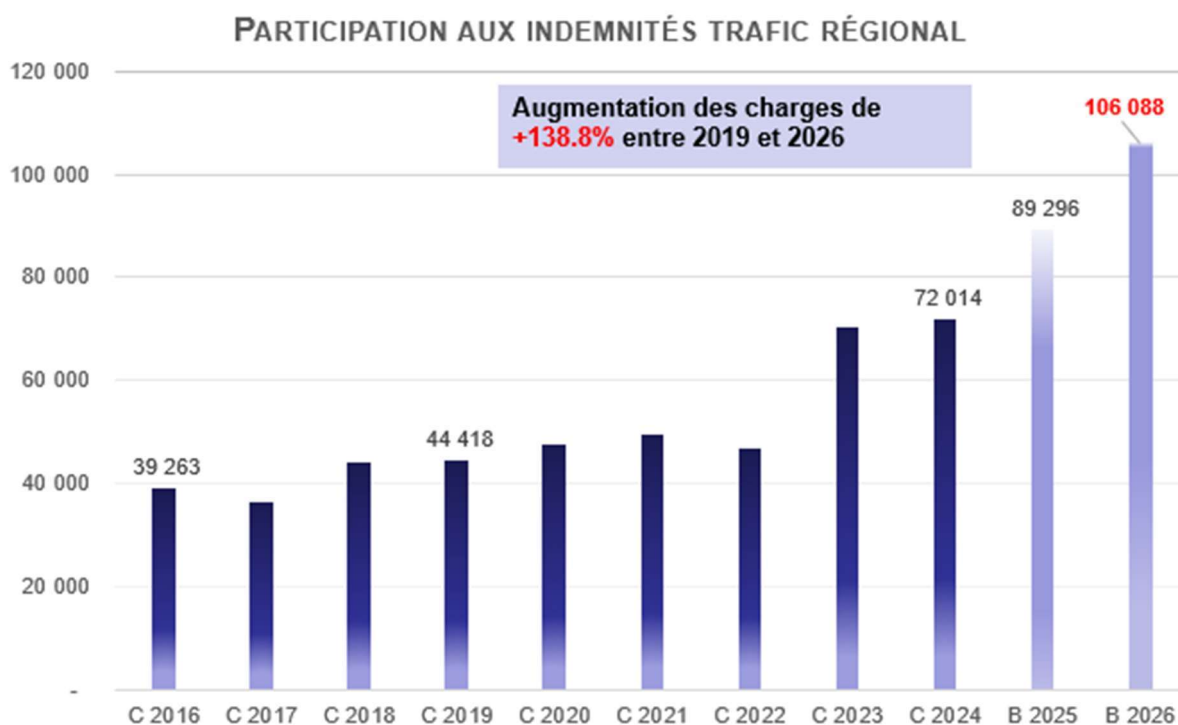
6. Trafic et télécommunications

		B 2026	Ecart B25-B26		B 2025
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	895'046	+89'626	11.1%	805'420
615	ROUTES COMMUNALES	768'168	+66'739	9.5%	701'429
6150	Routes communales	617'913	+45'118	7.9%	572'795
6151	Bâtiment édilitaire (nouveau)	145'084	+19'809	15.8%	125'275
621	INFRASTRUCTURE DE TRANSPORTS PUBLICS				
6210	Infrastructure de transports publics	20'790	+6'095	41.5%	14'695
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	15'790	+1'095	7.5%	14'695
622	TRAFIC REGIONAL ET D'AGGLOMERATION				
6220	Trafic régional et d'agglomération	106'088			
6220.3611.00	Participation aux indemnités trafic régional	106'088	+16'792	18.8%	89'296

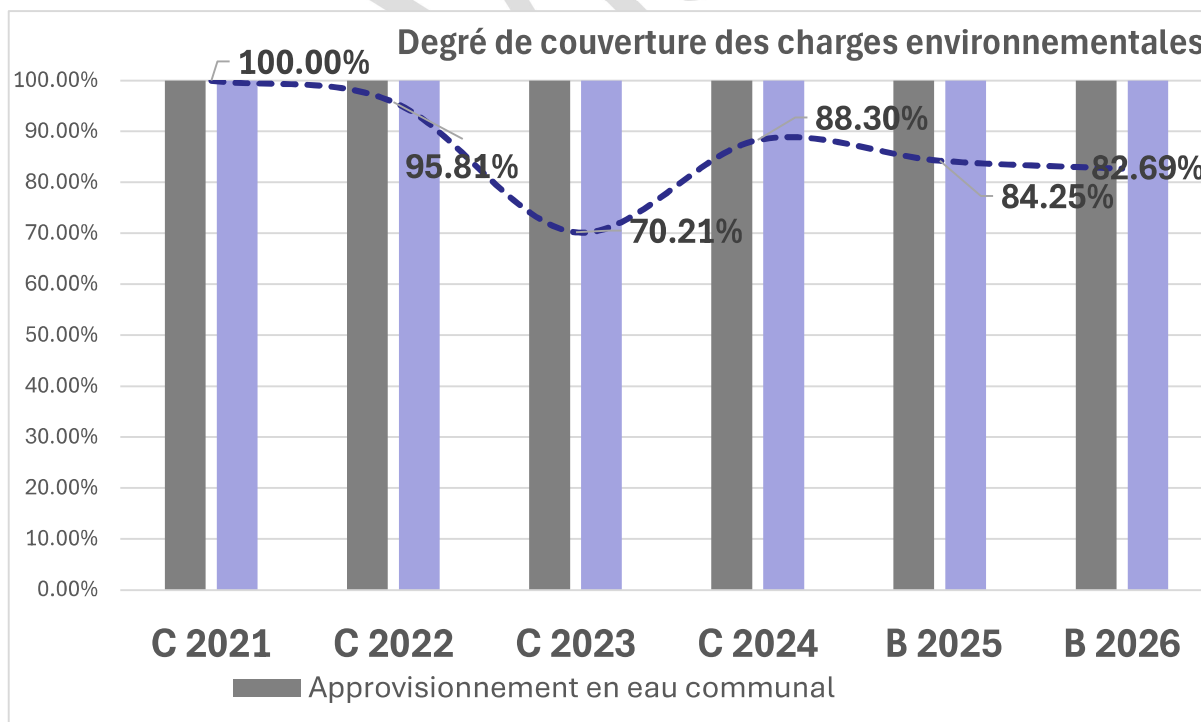
L'augmentation sur le poste des routes communales est consécutive à l'achat (en leasing) d'un nouveau véhicule (+ CHF 36'800.00). Des frais d'entretien du bâtiment édilitaire sont envisagés pour CHF 25'000.00 en 2026.

La participation aux indemnités d'exploitation du trafic régional subit également une augmentation importante par rapport aux comptes 2024 (env. 34'000.00). L'évolution de ces participations est présentée ci-après. Malgré cela, il n'y a malheureusement pas d'améliorations de la desserte, si ce n'est des courses supplémentaires sur la ligne de bus Bulle-Estavannens-Grandvillard.

Trafic et télécommunications



7. Environnement



Les chapitres de l'eau et de l'épuration doivent être autofinancés par les taxes perçues auprès des citoyens.

Idem pour les déchets, le chapitre doit être financé au minimum à 70% par les taxes, et il est couvert à 82.69% en 2026, très légèrement en dessous de 2025.

8. Economie publique

➤ Création de la Corporation forestière des Merlas :

✓ Les charges et recettes diminuent sur cette rubrique

8181 *Chalets d'alpages et parchets communaux* : + CHF 37'540.- (par rapport à 2025)

Les travaux d'entretiens des chalets sont estimés à CHF 55'000.- comme suit :

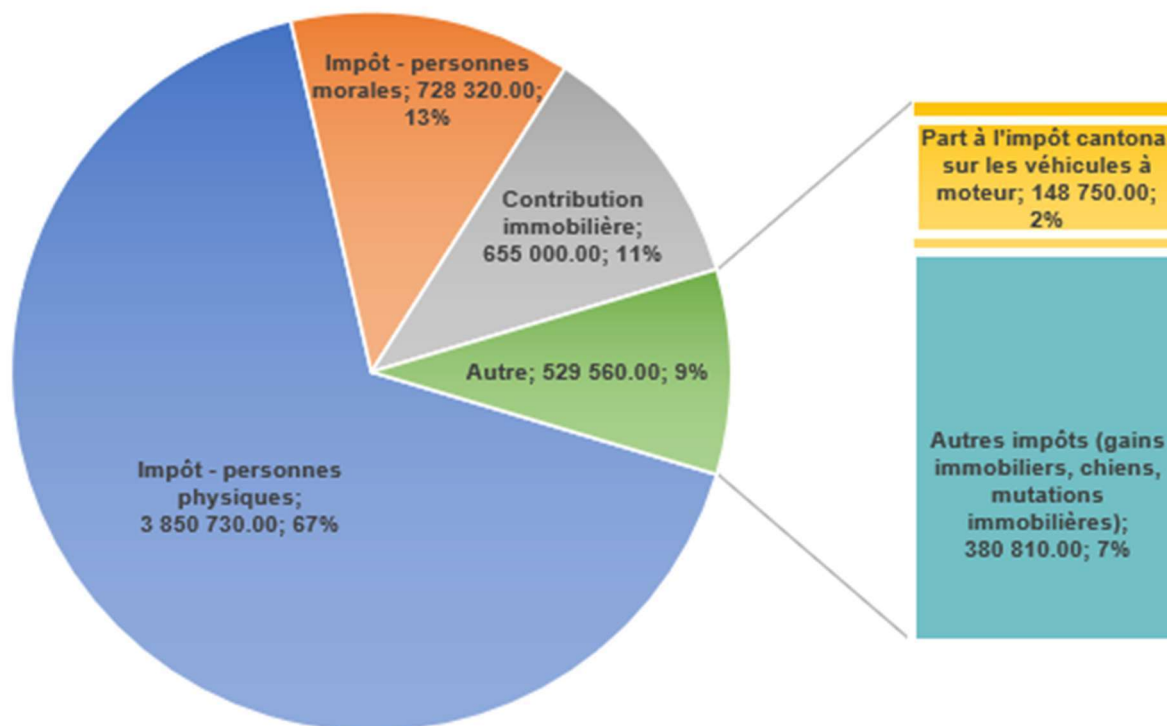
Chalet des Londzornes Devant Enney réfection crépis de fondations afin de pérenniser les murs existants et protection des fondations	CHF 30'000.-
Chalet Neuf, Villars-sous-Mont - réfection des parois	CHF 15'000.-
Chalet Le Tsaloté, Villars-sous-Mont -redresser structure et réfection porte coulissante	CHF 10'000.-
Total	CHF 55'000.-

La création de la corporation des Merlas engendre une baisse importante du total des charges de ce chapitre 8. Il en est de même pour les revenus.

Les prévisions 2026 sont en progression de CHF 37'540.00 par rapport à 2025 sur le chapitre des chalets d'alpages et parchets. Cette augmentation est notamment due à l'intégration des charges pour les travaux d'entretien des chalets (rubrique 8181.3430.40).

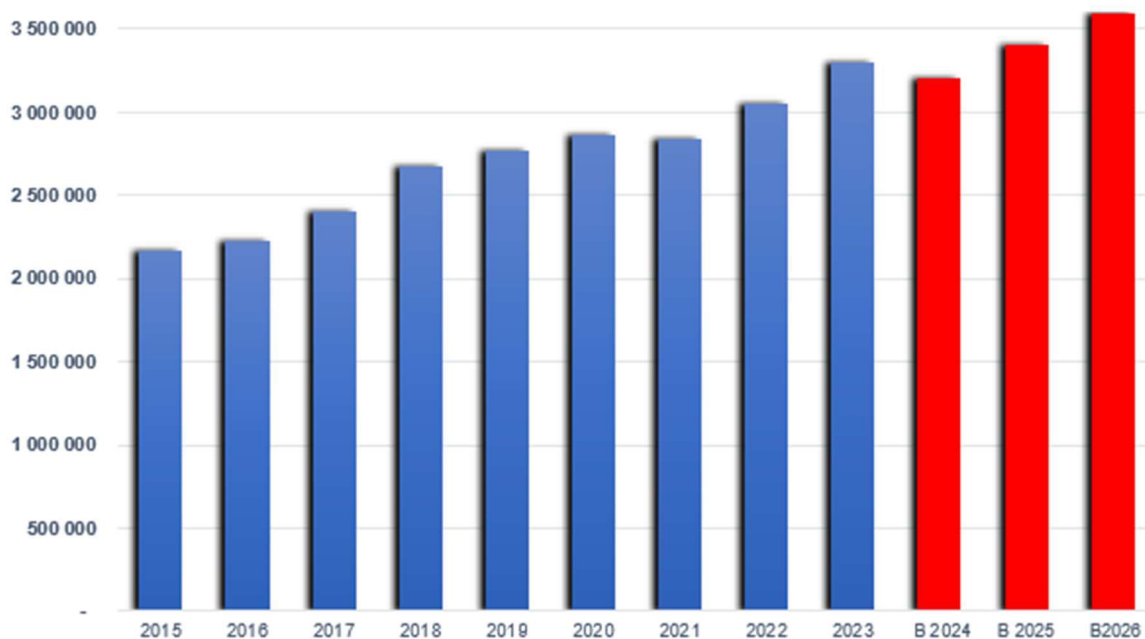
En effet, à la suite de la réévaluation du patrimoine en 2024, les chalets communaux font partie du patrimoine financier. Les charges relatives à ces entretiens ne doivent plus être assimilées à des investissements mais à des charges d'exploitation.

9. Finances et impôts
Recettes fiscales :



Le graphique représente la provenance des recettes fiscales envisagées en 2026.

Impôts ordinaires – personnes physiques :

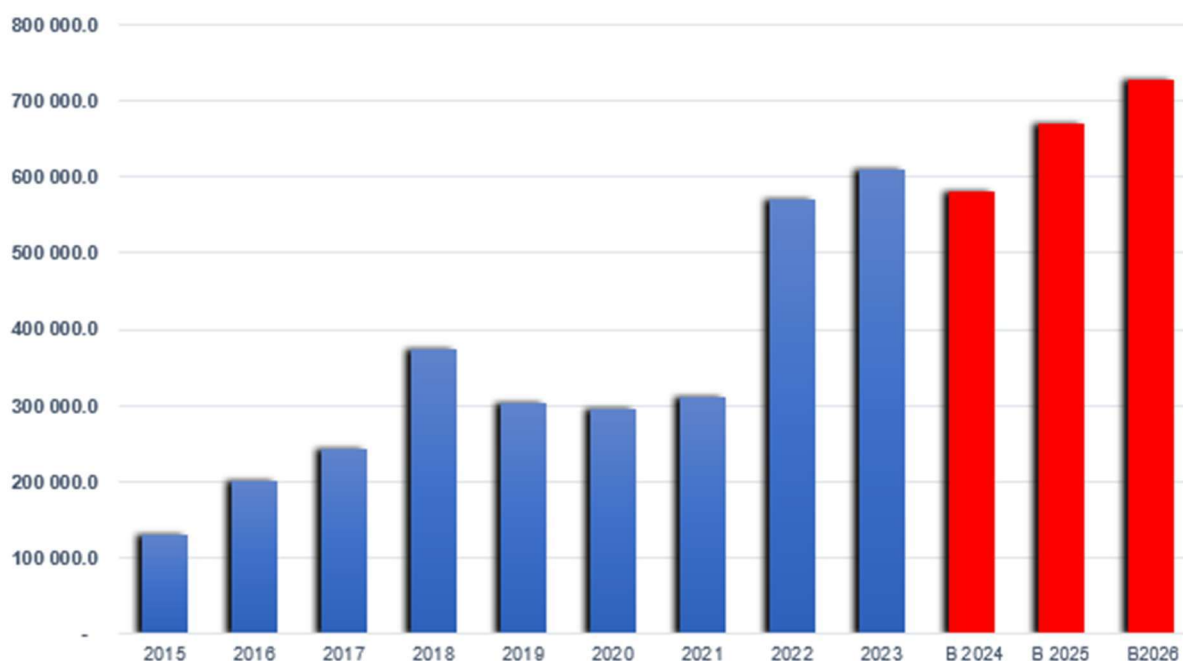


Les chiffres 2015 à 2023 sont les montants des recettes effectives facturées. Les montants 2024 à 2026 sont des estimations, étant précisé que les taxations n'ont pas encore été établies.

Pour faire cette estimation, nous tenons compte des prévisions fiscales établies par le Canton pour les personnes physiques et morales.

L'augmentation prévue par rapport à l'année 2024 est due en partie à l'évolution de la population.

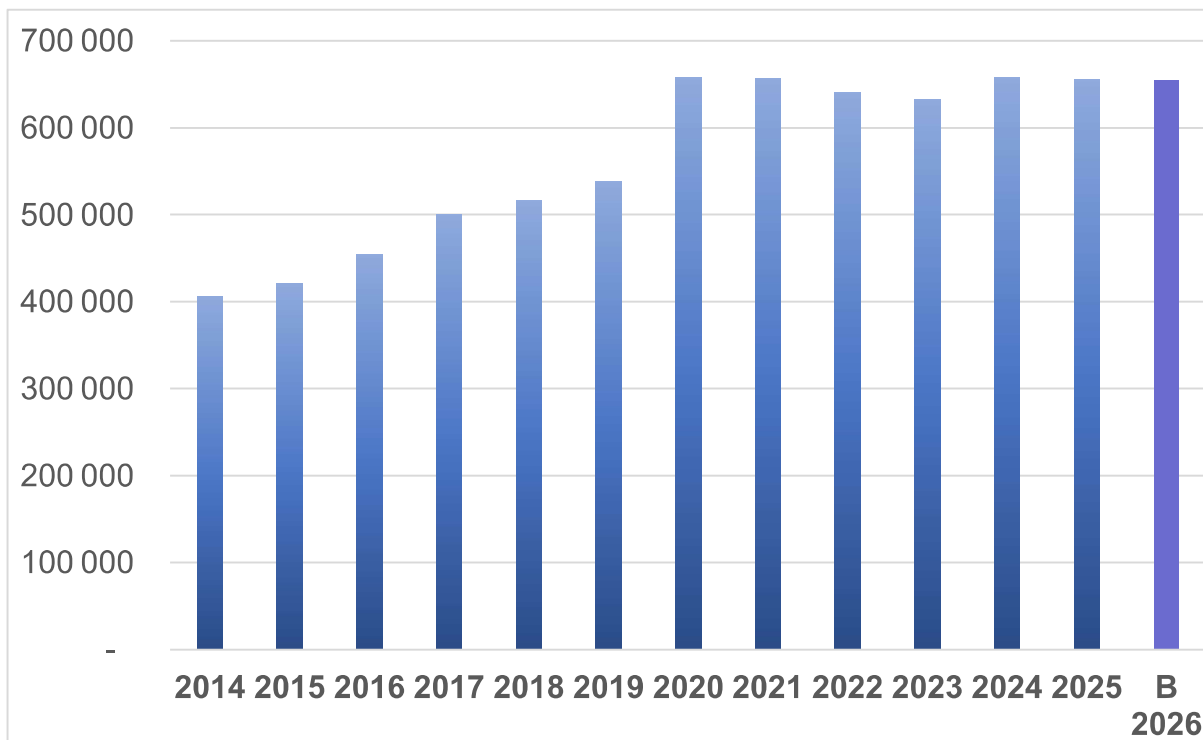
Impôts ordinaires – personnes morales :



Les chiffres 2015 à 2023 sont les montants des recettes effectives facturées. Les montants 2024 à 2026 sont des estimations étant précisé que les taxations n'ont pas encore été établies.

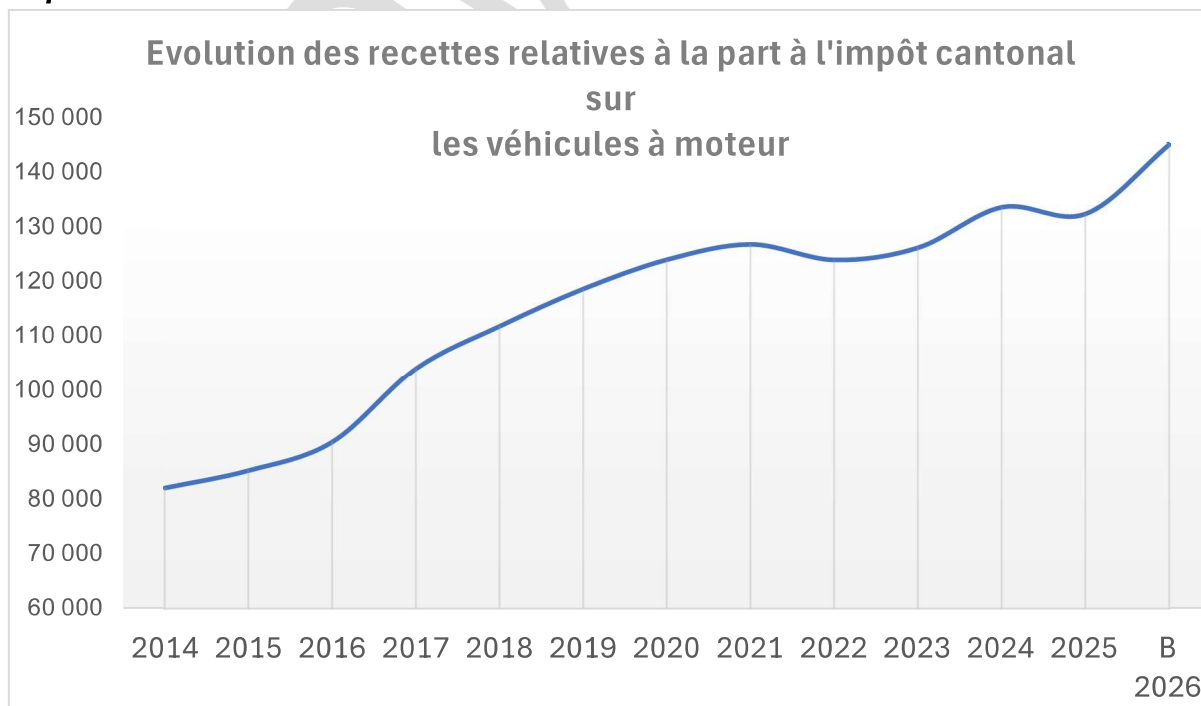
Tout comme pour l'imposition des personnes physiques, nous tenons compte des prévisions fiscales établies par le Canton.

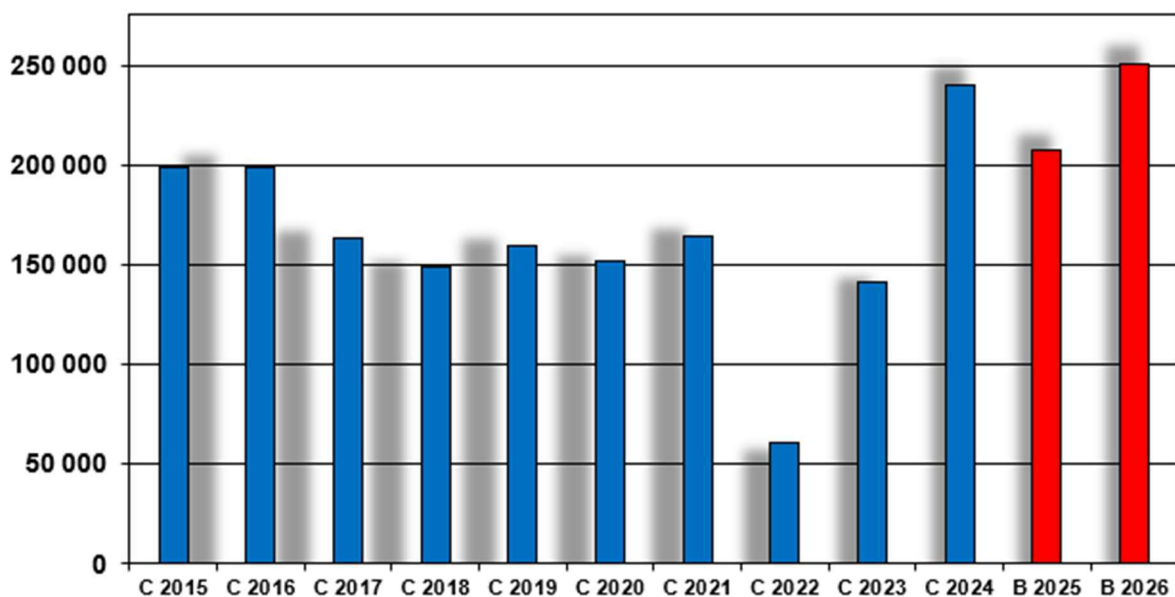
Contribution immobilière :



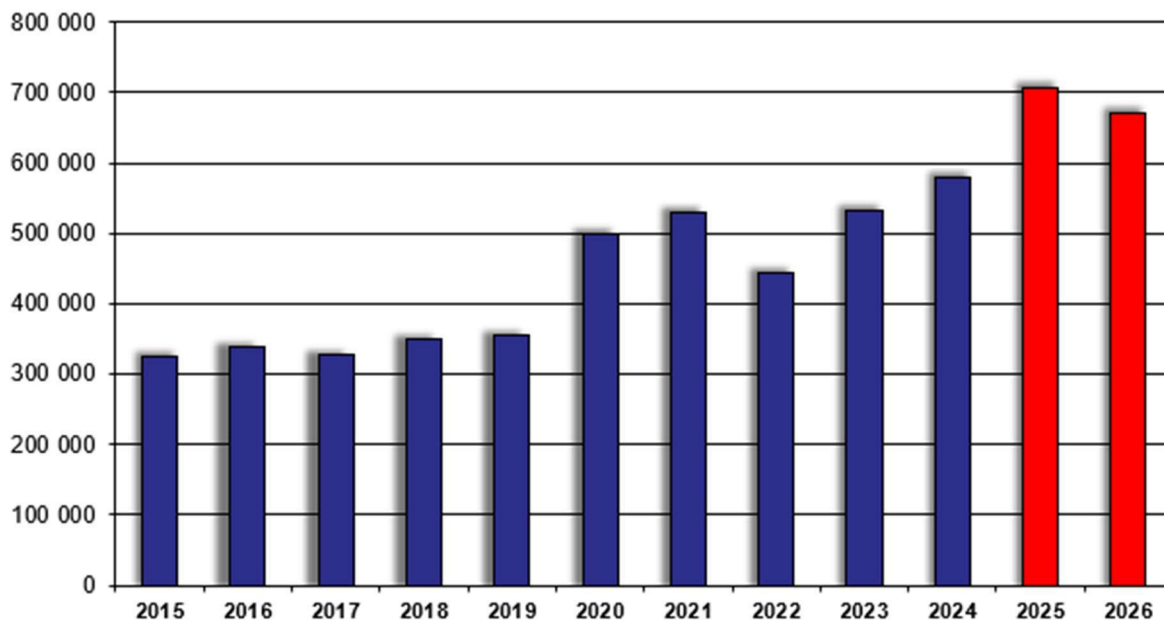
Celle-ci demeure stable, avec une légère progression qui est due aux nouveaux immeubles construits.

Impôts sur les véhicules



Intérêts des dettes

Ils sont estimés en fonction des dettes actuelles et futures, pour le financement des objets des investissements 2026, à raison d'un taux estimé à 2%.

Amortissements planifiés :

Les amortissements obligatoires tiennent compte des investissements terminés.

2.2 Budget des investissements

	Budget 2026 déjà votés (reports)		Budget 2026 (nouveaux objets)		Budget 2026 Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration	-	-	1'100'000	-	1'100'000	-
1 Ordre et sécurité publique, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	300'000	80'000	-	80'000	300'000
3 Culture, sports et loisirs	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	92'745	-	601'000	285'420	693'745	285'420
7 Protection environnement et aménagement territoire	1'714'800	1'123'745	370'000	-	2'084'800	1'123'745
8 Economie publique	55'000	168'800	-	-	55'000	168'800
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Totaux	1'862'545	1'592'545	2'151'000	285'420	4'013'545	1'877'965
Investissements nets						2'135'580

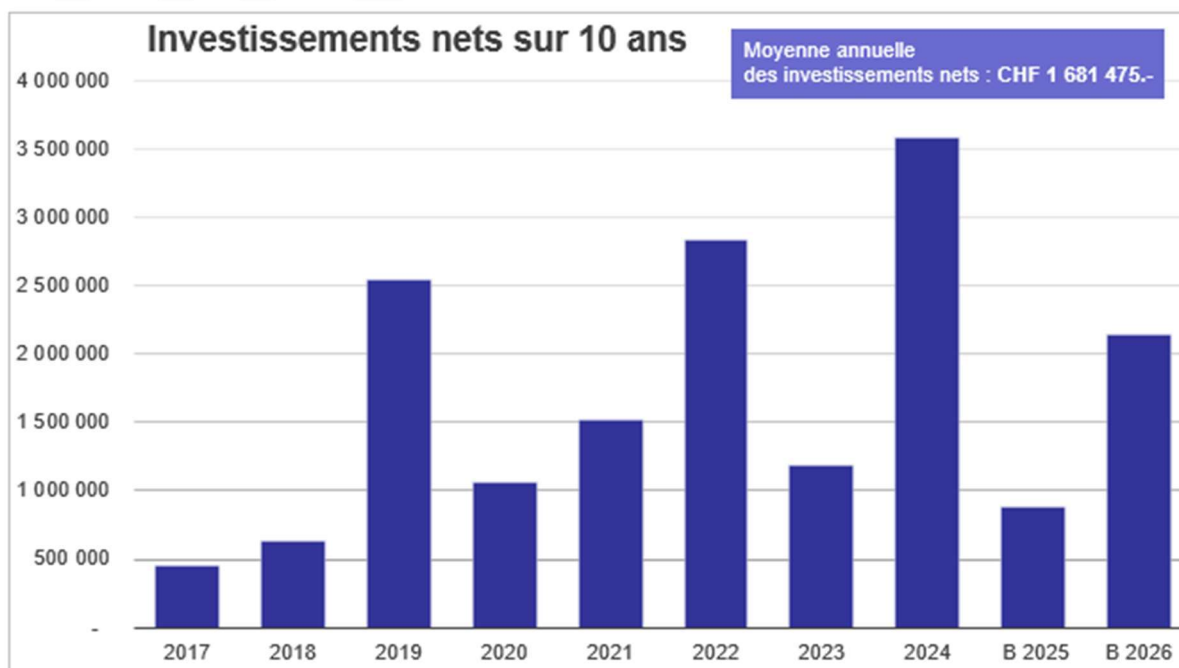
	Budget 2026		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration	1'100'000	-	140'000	-
1 Ordre et sécurité publique, défense	-	-	-	-
2 Formation	80'000	300'000	-	-
3 Culture, sports et loisirs	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	693'745	285'420	135'000	-
7 Protection environnement et aménagement territoire	2'084'800	1'123'745	2'000'000	1'447'525
8 Economie publique	55'000	168'800	219'800	168'800
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Totaux	4'013'545	1'877'965	2'494'800	1'616'325
Investissements nets		2'135'580		878'475

Investissements déjà votés et reportés	Dépenses	Recettes
2170.6310.01 Subventions cantonales		200 000.00
2170.6360.00 Subventions Patenschaft		100 000.00
6150.5030.00 Zones 30	92 745.00	
7101.5031.01 Constructions de réservoirs et de conduites 2023	205 000.00	
7102.6310.00 Subventions cantonales		220 000.00
7102.6370.01 Participation de tiers		25 995.00
7201.5032.00 Constructions de canalisations	70 000.00	
7410.5030.04 Endiguements 2024 : Les Bahlye	175 000.00	
7410.5030.05 Endiguements : Torrent du Dâh	1 200 000.00	
7410.5030.06 Endiguements 2025 – Béveret et drainages	64 800.00	
7410.6310.04 Subventions cantonales 2024		57 750.00
7410.6310.05 Subventions cantonales 2025		820 000.00
8181.5040.05 Bâtiments - chalets	55 000.00	
8181.6310.04 Subventions cantonales 2023		58 080.00
8181.6310.05 Subventions cantonales 2024		59 520.00
8181.6310.06 Subventions cantonales 2025		51 200.00
Totaux	1 862 545	1 592 545

M. Cédric Cuttelod relève que les subventions attendues dépassent le million et demi. En attendant ces rentrées d'argent, la commune doit faire la banque.

Investissements 2026 :

Ce graphique démontre les montants des investissements nets réalisés sur les années 2017 à 2024 et les budgets 2025 et 2026. La moyenne annuelle des investissements nets s'élève à CHF 1'681'475.00.



M. Benoît Geinoz présente le projet, selon message 01/26 de la convocation.
Réfection du chemin existant pour l'amélioration de la liaison mobilité douce entre le quartier d'Afflon et le village d'Enney

- Pose d'un enrobé bitumineux sur le chemin
- Réalisation de la 1ère étape qui se fait en même temps que les travaux de la nouvelle conduite d'eau pour le bouclage du réseau
- L'utilisation du chemin agricole permet l'octroi de subvention AF 67%

Il précise que ces travaux seront réalisés en parallèle aux travaux de maillage du réseau d'eau.

6150.5010.05	CHF	426'000.00
Liaison piétonne Afflon-Enney, Chemin des Charrières		
6150.6310.01	CHF	- 285'420.00
Subventions d'investissement (subventions attendues à hauteur de 67%)		
Total à financer par un emprunt	CHF	140'580.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 140'580.00	CHF	2'812.00
Coût annuel amortissement 2.5 % sur CHF 140'580.00	CHF	3'515.00

M. Alexandre Ecoffey demande si les travaux se font sur du terrain privé ? et si oui, une convention est-elle passée ?

M. Benoît Geinoz répond que oui. Le financement et l'usage du chemin sont réglés par convention et par inscription d'une servitude au registre foncier.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 426'000.00 pour des travaux de réalisation d'une liaison piétonne et mobilité douce à Enney. Le détail du financement a été porté à notre connaissance. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 426'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 426'000.00 pour des travaux de création d'une liaison piétonne et mobilité douce Afflon – Enney par le Chemin des Charrières, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstentions

2.2.2 Entretien routiers

M. Charles Rime détaille les travaux d'entretiens routiers prévus en 2026, selon message 02/26, soit :

- Routes de la Sarine et de la Scie, Enney : réfection de la couche de roulement de l'enrobé bitumineux
- Route de la Gare, Enney : réfection de l'enrobé bitumineux
- Chemin des Planchettes, Estavannens : pose d'enrobé bitumineux sur accès existant et création d'un cheminement piétonnier

6150.5010.06 Route de la Sarine- Enney	CHF	38'000.00
6150.5010.08 Chemin des Planchettes - Estavannens	CHF	25'000.00
6150.5010.09 Route de la Gare – Enney	CHF	42'000.00
Total à financer par un emprunt	CHF	105'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 105'000.00	CHF	2'100.00
Coût annuel amortissement 2.5 % sur CHF 105'000.00	CHF	2'625.000

M. Alexandre Ecoffey s'étonne du taux d'intérêt compté à 2 % ; il le trouve élevé.

M. le Syndic explique qu'il faut prendre un taux de référence car on ne connaît pas le taux qui sera pratiqué l'an prochain. Il arrive également que la commune n'emprunte pas pour financer certains travaux.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 105'000.00 entretiens routiers. Le détail du financement a été porté à notre connaissance.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 105'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 105'000.00 pour travaux d'entretien routiers, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstentions

2.2.3 Etude pour la réalisation de deux arrêts de bus à la route des Rez

M. Charles Rime, reprend le message 03/26, et explique que les arrêts de bus dans le canton doivent être assainis pour répondre à la loi sur les personnes à mobilité réduite (Lhand). Deux arrêts sont concernés sur la commune. Il s'agit d'un crédit d'étude, en vue de préparer le dossier de demande d'autorisation.

6150.5030.01 Etude pour 2 arrêts de bus – Route des Rez	CHF	70'000.00
Total à financer par un emprunt	CHF	70'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 70'000.00	CHF	1'400.00
Coût annuel amortissement 10 % sur CHF 70'000.00	CHF	7'000.00

M. Alexandre Ecoffey demande s'il s'agit uniquement des coûts d'étude. Il trouve ce montant totalement exagéré, voire indécent.

M. Charles Rime répond que oui. Cela porte sur l'étude, la mise à l'enquête des projets et leur mise en soumission. Sur cette base, le canton soutiendra les projets.

M. le Syndic comprend ce sentiment, mais il faut en passer par cette phase pour constituer un dossier et obtenir les autorisations nécessaires.

Mme Ariane Favre souhaite connaître le détail de l'offre. Elle s'interroge sur la nécessité de faire ces études.

M. Charles Rime indique qu'il y a près de 2'500 arrêts de bus à assainir dans le canton ; la commune a choisi de ne pas attendre la date butoir, ceci pour obtenir un subventionnement du canton.

M. Manuel Francey constate qu'un arrêt sera supprimé à Estavannens. Qu'en est-il ?

M. Charles Rime explique qu'effectivement, l'arrêt à la Route Neuve sera supprimé. Seul l'arrêt au carrefour Route de la Poya/Route du Fossard sera maintenu.

M. Manuel Francey demande ce qu'il advient si la commune ne fait pas de travaux et si les arrêts actuels sont maintenus.

M. Charles Rime rappelle que les communes ont l'obligation de les mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

M. Laurent Caille demande comment ces arrêts seront conçus ?

M. Charles Rime précise que c'est justement l'étude qui nous indiquera la manière de réaliser ces ouvrages.

M. Laurent Caille comprend alors qu'un crédit d'investissement sera sollicité ultérieurement pour la réalisation à proprement parlé. Il demande si les lignes pourraient être supprimées en cas de refus.

M. Cédric Cuttelod est d'avis que plus nous attendons pour mettre en conformité ces arrêts, moins le subventionnement sera élevé.

M. le Syndic ajoute que la commune souhaite avoir terminé les travaux pour la Poya de 2028.

M. Manuel Francey demande si des garanties à long terme sont données pour le maintien des lignes.

M. le Syndic présume que oui. C'est du reste dans l'air du temps d'améliorer les dessertes en transports publics.

M. André Piccand demande combien d'autres communes ont fait déjà de tels investissements ?

M. le Syndic cite le cas de Broc et de Bulle notamment. A Broc, un seul arrêt a coûté CHF 210'000.00.

M. Jean-Luc Oberson demande si nous avons un point de comparaison sur le coût de l'étude, notamment de la part du canton.

M. Charles Rime indique que la commune a une offre en mains.

Mme Ariane Favre souhaite que les bureaux d'ingénieurs soient mis en concurrence pour ces études.

M. Charles Rime informe que l'offre émane du bureau Geosud. Le Conseil communal sollicitera encore 2 autres offres comparatives.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

7101.5031.02 Maillage Les Charrières	CHF	370'000.00
Total à financer par un emprunt	CHF	370'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 370'000.00	CHF	7'400.00
Coût annuel amortissement 1.25 % sur CHF 370'000.00	CHF	4'625.00
Les charges financières sont financées par le prélèvement au « Financement spécial - approvisionnement eau - maintien de la valeur »		

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 370'000.00 pour la réalisation d'une conduite d'eau – Maillage des Charrières. Le détail du financement a été porté à notre connaissance. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 370'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 370'000.00 pour la réalisation d'une conduite d'eau – Maillage des Charrières, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

2.2.5 Etude pour l'agrandissement de l'AES

Mme Anne-Marie Seydoux donne connaissance de la demande de crédit, selon message 05/26.

Le nombre d'enfants fréquentant notre accueil extrascolaire est toujours en hausse.

Depuis son ouverture à la rentrée 2013 nous avons heureusement pu nous adapter régulièrement à la demande croissante d'inscriptions, sans devoir refuser un enfant. Ces 3 dernières années, quelques semaines avant la rentrée, c'est non sans appréhension que nous suivons activement le flux des inscriptions.

A la rentrée 2024, nous nous sommes trouvés, en juillet, avec une telle demande que la salle des sociétés a été attribuée à l'accueil en priorité. Une demande d'autorisation a été déposée au Service de l'enfance et de la jeunesse, autorité de surveillance, pour augmenter le nombre de places d'accueil. Une autorisation de principe a été délivrée, tenant compte du caractère urgent de la situation.

L'équipe s'est réorganisée pour fonctionner de manière adaptée à la situation. L'autorisation de principe a été rendue définitive pour l'utilisation des 2 salles, soit celle du rez de chaussée et celle du rez inférieur.

Le Conseil communal doit maintenant anticiper l'avenir et envisage de créer un accueil dans une maison appartenant à la commune, toute proche de l'école. Pour cela, un crédit d'étude de CHF 80'000.00 est sollicité afin d'avancer ce dossier.

Mme Ariane Favre demande si ce bâtiment est existant ou à construire.

M. le Syndic précise qu'il s'agit un bâtiment appartenant à la commune, il sera démoli et reconstruit.

Mme Anne-Marie Seydoux indique que des normes sont imposées, en matière de surfaces, du programme des locaux, etc. L'idée est de prévoir 70 places d'accueil pour le midi.

M. Manuel Francey demande si d'autres villages du cercle scolaire ont un accueil.

Mme Anne-Marie Seydoux répond que Neirivue a un accueil dans la nouvelle école. Sinon, Estavannens.

M. le Syndic abonde en ce sens et indique que Bas-Intyamon et Grandvillard sont en association pour l'AES. Grandvillard participera d'une manière ou d'une autre aux frais de l'accueil à construire, soit par le montant de la location, soit par un investissement direct.

M. Alexandre Ecoffey souhaite savoir ce que comprend ce crédit d'étude.

Mme Anne-Marie Seydoux répond que le mandat porte jusqu'à la mise à l'enquête et mise en soumission.

Mme Ariane Favre compare le montant demandé pour construire un nouvel accueil avec celui pour les arrêts de bus. Elle s'en trouve perplexe.

M. Laurent Caille demande pour quelle date cet accueil est prévu.

Mme Anne-Marie Seydoux vise une ouverture pour la rentrée scolaire 2028.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 80'000.00 pour l'étude de l'agrandissement de l'accueil extrascolaire. Le détail du financement a été porté à notre connaissance.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 80'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 80'000.00 pour l'étude de l'agrandissement de l'accueil extrascolaire, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

2.2.5 Rénovation des appartements de l'ancienne école de Villars-sous-Mont

M. le Syndic expose le projet, selon message 06/26.

Il s'agit de rénover les appartements de la partie habitable de l'école de Villars-sous-Mont, lesquels sont très vétustes. L'enveloppe énergétique de tout le bâtiment et son chauffage seront à revoir également.

Le calcul de rendement a été établi, en fonction du projet à réaliser. Ce calcul reste à affiner, mais il nous donne une fourchette quant au rendement à attendre.

Il rappelle encore que ce bâtiment fait partie du patrimoine financier et dès lors ne nécessite pas d'amortissement.

0298.5040.00 Rénovation des appartements VSM	CHF	1'100'000.00
Total à financer par un emprunt	CHF	1'100'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 1'100'000.00	CHF	22'000.00
Coût annuel amortissement	CHF	aucun

Appartement 80 m2 – 3.5 pièces	12 x 1'550.00	CHF	18'600.00
Appartement 115 m2 – 4.5 pièces	12 x 2'550.00	CHF	30'600.00
Places de parc extérieures	12 x 80.00 x 2	CHF	1'920.00
Total annuel		CHF	51'120.00

Rentabilité brute : $1'100'000.00 / 51'120.00 = 4.6 \%$

M. Alexandre Ecoffey demande si tout le toit du bâtiment doit être mis à neuf. Il souhaite savoir quel type de chauffage sera prévu.

M. le Syndic informe que seule la toiture de la partie habitable est à refaire car il faut isoler. Pour le chauffage, ce sera certainement une PAC ; ceci est encore à définir.

M. Alexandre Ecoffey demande si un chauffage pour plusieurs bâtiments a été envisagé.

M. le Syndic explique qu'une étude a été faite en ce sens, mais cela reviendrait tout à fait trop cher.

Mme Marcelle Page demande s'il y aura des panneaux solaires.

M. le Syndic répond que oui, c'est prévu.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 1'100'000.00 pour la rénovation des appartements de l'ancienne école de Villars-sous-Mont, ainsi que du chauffage et de l'enveloppe thermique. Le détail du financement a été porté à notre connaissance.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 1'100'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 1'100'000.00 pour la rénovation des appartements de l'école de Villars-sous-Mont, ainsi que le chauffage et l'enveloppe thermique de tout le bâtiment, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

2.4 Rapport de Commission financière et vote des budgets

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« M. Dominique Dupont, Administrateur des Finances, nous a remis comme les années précédentes, un dossier très complet sur les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissements concernant le budget 2026. Un tableau comparatif avec des commentaires sur le fonctionnement et les investissements nous a permis de bien évaluer et observer ce budget.

La Commission financière s'est réunie en date du 17 novembre 2025 avec les membres du Conseil communal afin d'examiner et d'analyser plus attentivement encore ce budget concernant les comptes de fonctionnement et des investissements pour l'année 2026 tel qu'il a été établi.

Nous pouvons donc vous assurer que ce dernier, tel qu'il nous a été présenté et se soldant par un excédent de charges de CHF 820'159.00 est bien conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

Par conséquent, les membres de la Commission financière approuvent ce budget 2026 et recommandent aux membres présents à cette assemblée de l'approuver également. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui approuvent le budget de résultats 2026 sont priés de le faire en levant leur bulletin »

Résultat : 39 oui 0 non 0 abstention

M. le Syndic pose encore la question suivante : « Celles et ceux qui approuvent le budget des investissements 2026 sont priés de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 Non 0 abstention

3. Planification financière

Mme Catherine Beaud, de la Fiduciaire BDO, se présente et donne les détails du mandat qui a été confié par le Conseil communal, à savoir l'étude et élaboration du plan financier, en tenant compte de plusieurs projets, soit

- La réalisation d'une halle polyvalente uniquement pour la commune de Bas-Intyamou
- La réalisation d'une halle polyvalente en collaboration avec une autre commune
- Sans halle polyvalente

Le plan financier se fonde sur le résultat des comptes des 5 dernières années, et sur les dépenses planifiées pour les 5 prochaines années. Pour les années futures, en plus des dépenses, les recettes sont évaluées en fonction des indicateurs liés à la population et de la progression de la fiscalité.

Il s'agit de dégager les tendances pour les années futures, afin de déterminer les prestations que la commune souhaite offrir à ses citoyens, sa capacité à assumer les charges liées à l'investissement, considérer l'impact de ces investissements sur les finances et les prestations liées aux investissements (par ex. création de poste spécifique à un projet, etc.).

Ce plan financier vise à déterminer le besoin de recourir à l'endettement.

Pour établir le plan financier, il est nécessaire de retravailler les chiffres des comptes, à savoir éliminer des éléments comme les imputations internes, amortissements supplémentaires, opérations sur les réserves, ajustements des recettes fiscales.

Trois variantes du plan financier ont été étudiées :

Liste des investissements 2026-2030, pour tous les scénarios : construction d'un AES 2.5 mio, réfections de routes CHF 800'000.00, endiguements CHF 500'000.00. Les tableaux indiquent les charges d'amortissement, selon le modèle MCH2 :

Variante 1 : réalisation d'une salle polyvalente estimée à CHF 7.5 millions

Investissements totaux	2026	2027	2028	2029	2030	
Investissements nets	1 337 250	200 000	7 200 000	3 200 000	0	11 937 250
Impact sur les amortissements	-	41 350	46 350	127 108	359 380	

Variante 2 : salle polyvalente estimée à CHF 5 millions, soit avec la participation d'une autre commune pour le projet

Investissements totaux	2026	2027	2028	2029	2030	
Investissements nets	1 337 250	200 000	5 700 000	2 200 000	0	9 437 250
Impact sur les amortissements	-	41 350	46 350	127 108	283 623	

Variante 3 : sans la salle polyvalente

Investissements totaux	2026	2027	2028	2029	2030	
Investissements nets	1 337 250	200 000	2 700 000	200 000	0	4 437 250
Impact sur les amortissements	-	41 350	46 350	127 108	132 108	

Indicateurs économiques et financiers pour la variante 1 :

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS - variante 1										
Analyse économique	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes	6 653 710	6 702 551	8 278 208	8 616 656	8 727 823	8 907 662	9 146 100	9 474 198	9 676 609	9 931 759
Dépenses y.c. amort. obl.	7 126 985	6 737 108	8 474 558	8 644 192	9 244 947	9 484 574	9 706 728	10 019 804	10 355 834	10 806 614
MNA	-473 275	-34 558	-196 350	-27 536	-517 125	-576 912	-560 628	-545 606	-679 225	-874 854
Service des eaux	-15 926	24 931	102 738	713	-24 460	-45 564	-3 351	-3 351	-3 351	-3 351
Réseaux d'égouts, d'épuration	32 081	220 452	172 360	136 375	12 164	-58 011	64	64	64	64
Ordures ménagères et déchetterie	7 119	-8 856	-78 211	-31 527	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011
Solde DA	23 275	236 526	196 888	105 561	-49 306	-140 586	-40 298	-40 298	-40 298	-40 298
MNA après DA	-450 000	201 969	538	78 025	-566 431	-717 498	-600 927	-585 905	-719 524	-915 153
Amortissements	528 677	739 413	746 533	818 267	962 140	962 140	1 003 490	1 008 490	1 089 248	1 321 521
Cash-flow	78 677	941 382	747 070	896 292	395 709	244 643	402 564	422 586	369 725	406 368
Recettes investissement	258 512	94 610	2 289 313	754 828	738 575	877 750	0	0	0	0
Dépenses investissement	-1 781 247	-2 922 094	-3 475 577	-4 338 456	-479 800	-2 215 000	-200 000	-7 200 000	-3 200 000	0
Achat/Verte patrimoniale financier	0	0	0	0	0	-1 000 000	510 000	0	0	0
Solde financier	-1 444 058	-1 886 102	-439 194	-2 687 335	654 484	-2 092 607	712 564	-6 777 414	-2 830 275	406 368
Endettement net	9 070 498	10 985 159	13 362 982	15 459 383	15 447 698	17 540 305	16 827 741	23 605 155	26 435 431	26 029 063

L'impact des amortissements est important en raison des investissements planifiés. Le cash-flow diminue, mais il reste positif jusqu'en 2030. Ce plan financier indique que le recours à l'endettement sera conséquent, soit environ 11 millions de francs en 2030.

Variante 2 :

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS - variante 2										
Analyse économique	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes	6 653 710	6 702 551	8 278 208	8 616 656	8 727 823	8 907 662	9 146 100	9 474 198	9 676 609	9 931 759
Dépenses y.c. amort.obl.	7 126 985	6 737 108	8 474 558	8 644 192	9 244 947	9 484 574	9 706 728	9 996 961	10 317 415	10 692 437
MNA	-473 275	-34 558	-196 350	-27 536	-517 125	-576 912	-560 628	-522 764	-640 806	-760 678
Service des eaux	-15 926	24 931	102 738	713	-24 460	-45 564	-3 351	-3 351	-3 351	-3 351
Réseaux d'égouts, d'épuration	32 081	220 452	172 360	136 375	12 164	-58 011	64	64	64	64
Ordures ménagères et déchetteries	7 119	-8 856	-78 211	-31 527	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011
Solde DA	23 275	236 526	196 888	105 561	-49 306	-140 586	-40 298	-40 298	-40 298	-40 298
MNA après DA	-450 000	201 969	538	78 025	-566 431	-717 498	-600 927	-563 062	-681 105	-800 976
Amortissements	528 677	739 413	746 533	818 267	962 140	962 140	1 003 490	1 008 490	1 089 248	1 245 763
Cash-flow	78 677	941 382	747 070	896 292	395 709	244 643	402 564	445 428	408 143	444 787
Recettes investissement	258 512	94 610	2 289 313	754 828	738 575	877 750	0	0	0	0
Dépenses investissement	-1 781 247	-2 922 094	-3 475 577	-4 338 456	-479 800	-2 215 000	-200 000	-5 700 000	-2 200 000	0
Vente patrimoine financier	0	0	0	0	0	-1 000 000	510 000	0	0	0
Solde financier	-1 444 058	-1 886 102	-439 194	-2 687 335	654 484	-2 092 607	712 564	-5 254 572	-1 791 857	444 787
Endettement net	9 070 498	10 985 159	13 362 982	15 459 383	15 447 698	17 540 305	16 827 741	22 082 313	23 874 169	23 429 382

En raison d'un investissement moins grand pour la salle polyvalente, les amortissements planifiés pèseront moins aussi. Ce plan financier indique que le recours à l'endettement sera conséquent, soit environ 8 millions de francs en 2030.

Variante 3 :

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS - variante 3										
Analyse économique	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes	6 653 710	6 702 551	8 278 208	8 616 656	8 727 823	8 907 662	9 146 100	9 474 198	9 676 609	9 931 759
Dépenses y.c. amort.obl.	7 126 985	6 737 108	8 474 558	8 644 192	9 244 947	9 484 574	9 706 728	9 951 276	10 242 330	10 465 836
MNA	-473 275	-34 558	-196 350	-27 536	-517 125	-576 912	-560 628	-477 078	-565 720	-534 077
Service des eaux	-15 926	24 931	102 738	713	-24 460	-45 564	-3 351	-3 351	-3 351	-3 351
Réseaux d'égouts, d'épuration	32 081	220 452	172 360	136 375	12 164	-58 011	64	64	64	64
Ordures ménagères et déchetteries	7 119	-8 856	-78 211	-31 527	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011	-37 011
Solde DA	23 275	236 526	196 888	105 561	-49 306	-140 586	-40 298	-40 298	-40 298	-40 298
MNA après DA	-450 000	201 969	538	78 025	-566 431	-717 498	-600 927	-517 377	-606 019	-574 376
Amortissements	528 677	739 413	746 533	818 267	962 140	962 140	1 003 490	1 008 490	1 089 248	1 094 248
Cash-flow	78 677	941 382	747 070	896 292	395 709	244 643	402 564	491 114	483 229	519 873
Recettes investissement	258 512	94 610	2 289 313	754 828	738 575	877 750	0	0	0	0
Dépenses investissement	-1 781 247	-2 922 094	-3 475 577	-4 338 456	-479 800	-2 215 000	-200 000	-2 700 000	-200 000	0
Achat/Vente patrimoine financier	0	0	0	0	0	-1 000 000	510 000	0	0	0
Solde financier	-1 444 058	-1 886 102	-439 194	-2 687 335	654 484	-2 092 607	712 564	-2 208 886	283 229	519 873
Endettement net	9 070 498	10 985 159	13 362 982	15 459 383	15 447 698	17 540 305	16 827 741	19 036 627	18 753 398	18 233 526

Les amortissements planifiés suivent la tendance de l'investissement. Si celui-ci est moindre, les amortissements le sont également. Ce plan financier indique que le recours à l'endettement sera conséquent, soit environ 3 millions de francs en 2030.

Conclusions :

La diminution de la MNA (marge nette d'autofinancement) est due principalement à divers facteurs :

- Augmentation des charges liées
- Augmentation des charges financières (amortissement et intérêts)
- Le cash-flow reste positif pour les 3 variantes présentées
- Le recours à l'endettement est nécessaire pour financer les nouveaux investissements.

La situation de la commune est bonne à l'heure actuelle, mais il faudra définir les priorités des investissements pour le futur, car le risque est de ne pas pouvoir supporter le poids de la dette et les échéances d'amortissement.

M. Alexandre Geinoz demande quel sera l'impact sur le taux d'impôt pour ces projets.

Mme Catherine Beaud répond que la situation va dépendre des choix politiques qui seront faits. Il s'agit de tenir à jour ce plan financier avec rigueur pour observer la tendance. Il est prématuré de dire s'il faudra augmenter l'impôt ou non car cela dépend notamment des choix et éléments à prendre en compte.

M. Olivier Pharisa explique que le Conseil communal va faire preuve de prudence ; il attend le résultat des comptes 2025 et 2026 pour voir l'évolution. Il rappelle que la salle polyvalente était un objectif de la fusion et 20 ans après, elle n'est toujours pas réalisée. Le Conseil communal ne peut pas affirmer quand et si elle sera construite.

M. Jérôme Vallélian demande si les prévisions futures des associations régionales sont prises en considération dans le plan financier.

Mme Catherine Beaud répond que oui ; par exemple, les charges des homes sont intégrées.

M. Olivier Pharisa ajoute que le prix de la halle est brut. Il n'est pas tenu compte des éventuels soutiens financiers que la commune pourrait obtenir, ou de recettes de vente de patrimoine.

M. André Piccand demande si les dettes des associations régionales sont également comptées.

Mme Catherine Beaud explique que les associations refacturent les amortissements et intérêts aux communes chaque année.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi : « *La Commission financière a pris connaissance de la planification financière dont la présentation a été faite par Mme Catherine Beaud de la fiduciaire BDO. Cette planification comprend plusieurs scénarios en lien avec les investissements futurs qui doivent être analysés par le Conseil communal.*

Tenant compte des hypothèses prise en compte pour l'établissement de ces projections ainsi que des évolutions qui ne peuvent être anticipées, ces chiffres sont à prendre avec prudence. »

4. Statuts de la corporation forestières « Les Merlas » et rapport de la Commission financière

M. Benoît Geinoz s'exprime ainsi :

- Définition d'une corporation : il s'agit d'une entreprise de droit public appartenant à ses propriétaires (communes de Grandvillard et Bas-Intyamou) ; c'est une entité qui a pour objectif la gestion durable des forêts de ses membres.
- Avantages : améliorations des synergies entre les communes ; simplifications administratives ; amélioration de la comptabilité analytique, plus grand potentiel pour les investissements et rationalisation des exploitations forestières.
- Principaux changements : le personnel communal actuellement dédié aux forêts sera repris par la corporation ; les travaux forestiers seront mis en œuvre par la corporation, en accord avec les communes.
- Ce qui ne changera pas : les pertes et profits reviendront aux communes, selon la clé de répartition
- Les forêts et la desserte qui permettent d'y accéder appartiendront toujours aux communes

Le personnel de la corporation effectuera toujours des mandats pour les communes, comme le déneigement, l'entretien des chalets, les endiguements.

La taille de la structure restera inchangée.

M. Manuel Francey demande si les communes ont abordé la corporation Moléson.

M. le Syndic explique que cela a été étudié. Il était ressorti que les employés ne seraient plus à disposition des communes pour certains travaux. La finance d'entrée était également conséquente et il y a toujours une garantie du déficit. La corporation des Merlas est suffisamment grande pour exister, et nous gardons nos ressources à proximité des communes.

M. Alexandre Ecoffey demande si les Merlas vont rester au bâtiment édilitaire.

M. le Syndic précise que oui ; la commune louera les surfaces utilisées aux Merlas.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui acceptent les statuts de la corporation, de s'exprimer en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 Non 0 abstention

5. Règlement général de police

M. Eric Barras présente le règlement général de police. Il s'agit de combler un manque légal au sein de la commune. Le règlement proposé a été préparé sur la base du règlement cantonal type. Sa mise en œuvre ne pourra pas se faire avant sa ratification par le Conseil d'Etat.

Le règlement étant assez touffu, il ne le commente pas plus en détail. Deux thèmes peuvent particulièrement intéresser les citoyens :

- Les horaires de tranquillité qui sont fixés en général entre 22 h et 06 h. L'usage de machines bruyantes ne sera pas permis entre 12 h et 13 h et de 20 h à 07 h, le samedi dès 16 h et le dimanche. Des exceptions sont prévues, notamment pour les travaux agricoles.
- Le stationnement au centre d'Enney et à l'école à Estavannens sera réglé par des horaires (zones bleues).

La parole n'étant pas demandée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui adoptent le règlement général de police, de s'exprimer en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 Non 0 abstention

6. Statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois – modifications

M. Eric Barras s'exprime ainsi :

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégués des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.

Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Syndic** demande à celles et ceux qui valident les modifications des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois, de s'exprimer en levant leur bulletin.

Résultat : 39 oui 0 Non 0 abstention

8. Divers

M. André Piccand revient sur la question du camping d'Enney. En 2018, il avait fait remarquer que la résidence à l'année était admise sur le site. L'administration communale lui a communiqué les chiffres des résidents, qui étaient de 23 en 2019, pour passer à 45 en 2025. Il estime qu'un secteur camping ne peut pas être utilisé pour de la résidence principale.

L'augmentation de la démographie lui pose des soucis et souhaite connaître la position de la commune à ce sujet. Il cite en exemple l'extension du quartier du Plain qui va amener encore plus d'habitants et soulève que les infrastructures doivent être adaptées à cette progression.

M. le Syndic considère que ce n'est pas une fatalité, les gens sont libres de s'installer là où ils le désirent. Pour ce qui est du camping, il s'agit de personnes qui apprécient ce mode de vie, c'est une évolution de société. Le Conseil communal n'est pas forcément opposé au fait que des gens résident à l'année sur le site, respectant les

conditions fixées dans le règlement qui nous lie au camping. Il n'y a pas de différences à faire entre les résidents du camping et ceux des autres zones.

M. André Piccand suggère alors au Conseil communal de ne pas promouvoir l'extension de la commune, en ne finançant pas d'infrastructures de quartier par exemple.

M. le Syndic explique que la commune a financé en son temps la route de liaison entre le quartier du Tôt et la route cantonale, ceci pour différentes raisons. De nouveaux habitants amènent également des recettes fiscales supplémentaires, ce dont la commune ne peut pas se passer. Il rappelle que la commune a dézonné plus de 100'000 m² du PAL, notamment et surtout sur des propriétés communales.

M. André Piccand relève qu'effectivement, la commune peut limiter son extension en restreignant le PAL et ne pas financer les infrastructures des quartiers.

M. le Syndic rappelle que la commune ne finance pas les infrastructures des quartiers privés, ceci incombant aux propriétaires.

M. Manuel Francey demande de quand date le PAL.

M. le Syndic répond que celui-ci a été approuvé en majorité en 2020, puis les modifications en partie en avril 2025. Une mise à jour sera nécessaire sur quelques éléments en 2026, par exemple l'inscription des espaces réservés aux eaux. Aussi, pour les 15 prochaines années, rien de ne devrait bouger.

M. Philippe Gremion revient sur le camping et se plaint que des véhicules des résidents stationnent sur le chemin de l'ancienne servitude, chemin sans issue.

M. Martin Dohner se plaint que les véhicules roulent trop vite sur le chemin menant à la place de jeux à Estavannens.

M. le Syndic s'étonne de ceci, car le chemin n'est pas goudronné. La commune ne peut pas déléguer un gendarme derrière chaque automobiliste et fait appel au bon sens de chacun. Il regrette ces comportements dangereux.

M. Alexandre Ecoffey a vu dans le budget que la commune loue des salles de classes au cercle scolaire. Comment cela se fait-il ?

M. Eric Barras explique que les 3 communes du cercle scolaire louent leurs locaux aux écoles. Puis, en fonction de la population et des élèves, chaque commune doit mettre à disposition des locaux en suffisance, ou payer une location au cercle. Il s'agit d'un pot commun entre les 3 communes. Pour Bas-Intyamon, nous sommes presque à zéro, à savoir que nous avons les locaux nécessaires.

M. Laurent Caille s'inquiète de l'extension de la gravière de Grandvillard. Il a entendu que la route reliant le village à Villars-sous-Mont serait détruite quelques temps ; aussi, le trafic pourrait se reporter dans son entier sur la liaison avec Estavannens.

M. le Syndic pense que si la route est engloutie par les gravières, un accès provisoire sera être mis en place pour relier Villars-sous-Mont, selon informations données par l'entreprise. Il ne connaît pas en détail le dossier.

PROVISOIRE

La parole n'étant plus souhaitée, **M. le Syndic** lève l'assemblée. Il est 22.25 h. Il invite tout le monde à partager le verre de l'amitié. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

E. Dupont



Le Syndic :

O. Pharisa

PROVISOIRE